

Apprenez à votre enfant la Règle « On ne touche pas ici ».

Près d'un enfant sur cinq est victime de violence sexuelle, y compris d'abus sexuels. Vous pouvez empêcher que cela arrive à votre enfant. Apprenez à votre enfant la Règle « On ne touche pas ici ».

La Règle « On ne touche pas ici »

La Règle « On ne touche pas ici » est un guide conçu pour aider les parents à expliquer aux enfants quels sont les endroits où on ne doit pas essayer de les toucher, comment réagir et auprès de qui chercher de l'aide. En quoi consiste la Règle « On ne touche pas ici »? C'est simple: un enfant ne doit pas être touché par autrui sur les parties du corps généralement couvertes par leurs sous-vêtements. Et ils ne doivent pas toucher autrui sur ces mêmes parties. Cette règle aide aussi à expliquer aux enfants que leur corps leur appartient, qu'il y a de bons et de mauvais secrets ainsi que de bons et de mauvais gestes.



Comment enseigner la Règle « On ne touche pas ici » ?

La Règle « On ne touche pas ici » a été mise au point pour aider les parents et les éducateurs à engager la discussion avec les enfants. Elle peut se révéler très efficace pour prévenir les abus sexuels. La Règle « On ne touche pas ici » comporte 5 aspects importants.

1. Ton corps est à toi

Il faut enseigner aux enfants que leur corps leur appartient et que nul ne peut le toucher sans leur permission. Communiquer franchement et directement avec les enfants, dès leur plus jeune âge, sur la sexualité et les "parties corporelles intimes" – en employant les noms exacts pour désigner les organes génitaux et les autres parties du corps – les aidera à comprendre ce qui est interdit. Les enfants ont le droit de refuser un baiser ou une caresse, même venant d'une personne qu'ils aiment. Il faut enseigner aux enfants à dire "Non", immédiatement et fermement, à tout contact physique déplacé, à se sortir de situations périlleuses et à s'ouvrir à un adulte de confiance. Il est important de leur dire qu'ils doivent insister jusqu'à ce que quelqu'un les prenne au sérieux.



Dans le livre, la main demande toujours la permission à Kiko avant de le toucher. Kiko la lui accorde. Lorsque la main veut le toucher sous ses sous-vêtements, Kiko dit "Non!". Les parents ou les éducateurs peuvent utiliser cette séquence pour expliquer aux enfants qu'ils ont le droit de dire "Non" à tout moment.

2. Gestes convenables – Gestes déplacés

Les enfants ne distinguent pas toujours les gestes convenables des gestes déplacés. Dites aux enfants que ce n'est pas bien que quelqu'un regarde ou touche leurs parties intimes ou leur demande de regarder ou de toucher les parties intimes d'autrui. La Règle « On ne touche pas ici » les aide à repérer une frontière nette et facile à retenir : les sous-vêtements. Elle sert également aux adultes à engager une discussion avec les enfants. Si ces derniers ont des doutes sur l'attitude d'une personne à leur égard, assurez-vous qu'ils sauront demander de l'aide à un adulte de confiance.



Dans le livre, Kiko refuse d'être touché sous ses sous-vêtements. Les parents peuvent expliquer que certains adultes (éducateurs, parents ou médecins) ont parfois à toucher les enfants. Les enfants doivent cependant être encouragés à dire « Non » si une situation les met mal à l'aise.

3. Bons secrets – mauvais secrets

Le secret est l'une des principales tactiques des auteurs d'abus sexuels. C'est pourquoi il est important d'enseigner la différence entre bons et mauvais secrets et de créer un climat propice à la confiance. Tout secret qui engendre l'anxiété, le malaise, la peur ou la tristesse ne doit pas être gardé pour soi; il doit au contraire être raconté à un adulte digne de confiance (parent, enseignant, policier, médecin).



Dans le livre, la main encourage Kiko à s'exprimer si quelqu'un veut le toucher de manière déplacée. Cette séquence peut être utilisée pour débattre de la différence entre un bon secret (comme une fête, par exemple) et un mauvais secret (quelque chose qui rend l'enfant triste et anxieux). Il faut que les parents encouragent leurs enfants à partager leurs mauvais secrets avec eux.

4. La prévention et la protection sont de la responsabilité de l'adulte

Les enfants ayant subi des maltraitances ressentent de la honte, de la culpabilité et de la peur. Les adultes doivent éviter de créer des tabous autour de la sexualité et s'assurer que les enfants sachent vers qui se tourner s'ils sont inquiets, anxieux ou tristes. Les enfants peuvent sentir que quelque chose ne va pas. Il faut que les adultes se montrent attentifs et réceptifs à leurs sentiments et à leur comportement. De nombreuses raisons peuvent expliquer pourquoi un enfant refuse tout contact avec un autre adulte ou un autre enfant. Cette volonté doit être respectée. Les enfants doivent sentir qu'ils peuvent en toutes circonstances aborder ce sujet avec leurs parents.



Dans le livre, la main est l'amie de Kiko. Les adultes sont là pour aider les enfants dans leur vie quotidienne. Prévenir la violence sexuelle est d'abord et avant tout la responsabilité des adultes et il est important que les enfants ne soient pas seuls à devoir se défendre.

5. Autres conseils utiles pour accompagner la Règle

«On ne touche pas ici»

Confidences

Il faut que l'on explique aux enfants quels sont les adultes qui peuvent faire partie de leur « réseau de sécurité ». Ils doivent être encouragés à choisir des adultes en qui ils puissent avoir confiance, qui soient disponibles et prêts à les écouter et à les aider. Un seul membre du réseau de sécurité doit vivre avec l'enfant ; l'autre doit vivre en dehors du cercle familial immédiat. Les enfants doivent savoir comment chercher de l'aide auprès de ce réseau de confiance.

Auteur de crimes dont l'identité est connue

Dans la plupart des cas, l'auteur des crimes est une personne que connaît l'enfant. Il est particulièrement difficile pour de jeunes enfants de comprendre que quelqu'un qu'ils connaissent peut les agresser. Ayez à l'esprit les méthodes de prédation qu'utilisent les agresseurs pour gagner la confiance des enfants. Il faut ériger en règle familiale l'obligation de parler aux parents d'une personne qui ferait des cadeaux, demanderait de garder des secrets ou essaierait de passer du temps seule avec un enfant.

Auteur de crimes dont l'identité est inconnue

Dans certains cas, l'auteur des crimes est un inconnu. Apprenez à votre enfant des règles simples concernant les contacts avec des inconnus : ne jamais monter en voiture avec un inconnu et ne jamais en accepter de cadeaux ou d'invitations.

Aide

Les enfants doivent savoir qu'il existe des professionnels qui peuvent leur être d'une grande aide (enseignants, travailleurs sociaux, médiateurs, médecins, psychologues scolaires, agents de police) et qu'il existe des lignes téléphoniques d'urgence qu'ils peuvent appeler pour demander conseil.

Pourquoi la Règle « On ne touche pas ici » ?

Près d'un enfant sur cinq est victime de violences ou d'abus sexuels, sous une forme ou une autre, qu'il soit fille ou garçon et quel que soit son âge, sa couleur de peau, sa classe sociale et sa religion. L'agresseur est souvent quelqu'un que l'enfant connaît et en qui il a confiance. Il peut également être lui-même un enfant.

Vous pouvez empêcher que cela arrive à votre enfant.

La clé est une bonne communication avec les enfants. Cela suppose un esprit d'ouverture, de la détermination, de la franchise ainsi qu'une atmosphère amicale et rassurante.

La Règle « On ne touche pas ici » peut vous y aider.

Un enfant n'est jamais trop jeune pour apprendre la Règle « On ne touche pas ici », parce qu'il peut subir des abus à tout âge. Si aborder ce sujet avec votre enfant vous embarrasse, souvenez-vous que c'est certainement plus difficile pour vous en tant qu'adulte que pour lui en tant qu'enfant.

Que faire si vous soupçonnez un abus sexuel ?

Si vous soupçonnez que votre enfant a subi un abus, il est très important de ne pas être en colère contre lui. Ne faites pas sentir à votre enfant qu'il a fait quelque chose de mal. Ne soumettez pas l'enfant à un interrogatoire. Vous pouvez lui demander ce qui s'est passé, quand et avec qui, mais ne lui demandez pas pourquoi c'est arrivé. Essayez de ne pas montrer à votre enfant que vous êtes bouleversé. Les enfants ont tendance à se sentir coupables, ce qui peut les amener à se taire. Essayez de ne pas tirer de conclusions hâtives en vous basant sur des informations floues ou partielles. Assurez à votre enfant que vous allez agir et contactez une personne susceptible de vous aider, comme un psychologue, un spécialiste de l'enfance, un médecin, un travailleur social ou un fonctionnaire de police. Des lignes téléphoniques et des centres spécialisés ont été mis en place dans certains pays pour aider les enfants victimes de violences sexuelles. Vous pouvez également les contacter si vous soupçonnez un enfant d'avoir subi ce type de violences.

Où trouver des informations ?

Le Conseil de l'Europe propose des informations présentées sur différents supports pour aider les parents à apprendre à leurs enfants la règle « On ne touche pas ici » :

- un spot télévisé (dessin animé)
- un livre que les parents peuvent lire à leurs enfants de 3 à 7 ans
- des affiches et des cartes postales

Tous ces documents peuvent être téléchargés sur le site www.onnetouchePasici.org

La règle « On ne touche pas ici » fait partie de la campagne "Un sur cinq" du Conseil de l'Europe destinée à faire cesser les violences sexuelles envers les enfants. Pour en savoir plus sur les autres mesures de prévention et de protection que nous encourageons, nous vous invitons à consulter le site www.coe.int/oneinfive.



one in five
un sur cinq

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

www.onnetouchePasici.org
www.coe.int/oneinfive